



ROMANS

Des projets éoliens sous maîtrise publique grâce à une Société d'Economie Mixte (SEM)



PAR JEAN-DAVID ABEL,
ADJOINT AU MAIRE DE ROMANS-SUR-ISÈRE
VICE-PRÉSIDENT DE L'AGGLO DU PAYS DE ROMANS (DRÔME)



Une démarche territoriale en faveur des énergies renouvelables, une volonté de maîtrise publique des projets, sans oublier un bon potentiel en termes de vent : voilà ce qui a permis de développer deux projets de parcs éoliens au cœur d'une communauté d'agglomération urbaine-rurale de 21 communes et 54 000 habitants.

Dès 2004, avant même l'élaboration de son premier plan climat en 2009, la communauté d'agglomération du Pays de Romans, a initié **une démarche locale en faveur des économies d'énergie** – notamment pour l'éclairage public – et du développement des énergies renouvelables.

De la création d'un comité consultatif dédié (avec visites de sites, approche juridique et technique de l'éolien etc.) est né un **comité de pilotage très large**. Il a abouti au lancement d'un appel à projets cadrant le programme : **approche environnementale poussée, démarche de concertation sur le choix des sites, montage public-privé sous prépondérance publique sous forme de Société d'économie mixte (SEM)**. L'avantage de la SEM est qu'elle permet d'avoir statutairement la majorité dans la société publique-privée créée pour réaliser ces parcs éoliens. **Jean-David Abel**, adjoint au maire de

Romans-sur-Isère, explique : « *Après avoir évalué plusieurs montages possibles, nous avons ainsi choisi de garder la maîtrise publique complète de la collectivité sur les projets. C'est important tant pour la qualité de l'insertion des projets dans l'environnement, la conduite de la concertation dès l'entame des études préalables et au long de la définition des projets que pour les choix d'investissement.* »

Les études préalables ont été portées par le partenaire privé, La Compagnie du Vent, qui a ensuite été absorbée par GDF-Suez, la part privée demeurant minoritaire dans la SEM. C'est ce partenaire qui a assumé seul le risque économique jusqu'à l'obtention par la SEM des permis de construire. Le pacte d'actionnaires prévoit **la possibilité d'un investissement citoyen local**, définit le rythme d'amortissement des parcs et précise la gouvernance de la société.

Les deux parcs, à une dizaine de kilomètres de distance, totalisent 20 éoliennes pour une puissance de 48 MW et une production attendue autour de 130 Gwh/an, ce qui **correspond globalement à la consommation électrique domestique du territoire**.

EN RÉSUMÉ

- ▶ Constitution d'un comité consultatif dédié aux ENR avec des représentants de toutes les communes volontaires ;
- ▶ Visites de parcs, contacts avec des élus de territoires "éoliens", recherches juridiques pour évaluer le montage adapté à la maîtrise publique des projets ;
- ▶ Lancement d'un appel à projet ;
- ▶ Choix d'un partenaire et lancement des études (vent, capacité d'accueil des milieux, raccordements, montages financiers.) ;
- ▶ Finalisation des projets et partie administrative (commission des sites, enquête publique) ;
- ▶ Obtention des permis de construire ;
- ▶ Contentieux juridiques à apurer ;
- ▶ Phases de construction puis d'exploitation ;

Aujourd'hui, le délai d'aboutissement d'un projet éolien se situe entre 4 et 8 ans (du fait essentiellement des contentieux et des lenteurs de la justice administrative).

Avec cet outil SEM, la Communauté vise à permettre la réalisation de projets ambitieux qu'elle n'aurait pas pu porter seule. Elle s'assure aussi que les ressources fiscales et économiques créées par les parcs irriguent bien le territoire.

Suite à cette première SEM, la Communauté a choisi d'en créer une seconde dédiée à toutes les ENR avec un projet de méthanisation territorial en cours, adossé à un lycée agricole, et plusieurs projets photovoltaïques. L'agglomération a été également retenue dans la démarche de "Territoire à énergie positive" initiée par l'Ademe et la Région Rhône-Alpes qui concerne 8 de ses territoires.

LA DÉMARCHÉ

- ▶ **Associer.** Une démarche territoriale ne s'improvise pas : travail avec les élu-es, les associations, implications de toutes les parties dans le comité de pilotage (opposants compris), visites de sites existants, réunions publiques dès l'origine et à toutes les étapes des projets, expositions, communication ciblée diffusée sur le territoire...
- ▶ **Impliquer.** A chaque étape, présentation et validation par le conseil communautaire : faisabilité et études initiales, choix du montage public-privé, création de la SEM Compagnie Eolienne du Pays de Romans, enquêtes publiques...
- ▶ **Préserver.** Même un projet développant des énergies renouvelables

peut générer des impacts : la vigilance apportée à l'élaboration des projets, tant en prévision de la phase travaux que pour l'exploitation ultérieure, ne doit pas se limiter au cadre administratif. Les études faunes et flore ont été confiées à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et à la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (Frapna), les inventaires existants ont été complétés, les impacts d'implantation des parcs sur les sites forestiers ont été minorés au maximum, etc.

- ▶ **Partager.** Les retombées générées par les parcs sont partagées entre la société partenaire et la Communauté. Un mode de répartition des retombées liées à la fiscalité et à la location des parcelles d'implantation des éoliennes entre les communes d'accueil, les communes voisines et l'intercommunalité a été discuté et validé.
- ▶ **Mettre en cohérence.** La démarche concernant l'éolien a été le déclencheur d'une dynamique locale qui a permis de développer les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie, d'initier d'autres projets ENR (réseau de chaleur bois énergie, solaire photovoltaïque et méthanisation via le biais de la création d'une autre SEM) et, in fine, de conforter le programme d'action du Plan climat-énergie qui a été élaboré plusieurs années plus tard.
- ▶ **Faire preuve de ténacité.** Jean-David Abel : « Dans le contexte compliqué de l'éolien, les démarches administratives sont longues : 3 ans pour le 1^{er} permis de construire, 4 ans pour

le second. Et la lenteur de la justice administrative ne nous permet que maintenant d'entrevoir la fin des recours en justice intentés par des opposants ultra-minoritaires. Le début de construction des parcs est projeté pour fin 2014 et courant 2015 ! »

- ▶ **Démultiplier.** La dynamique née d'une démarche locale montée progressivement en puissance et associant tout le territoire, ainsi que l'importance des projets ENR (éoliens, méthanisation, photovoltaïque) ont permis que la Communauté s'engage dans une démarche de "Territoire à énergie positive" portée conjointement par la Région et l'Ademe Rhône-Alpes, démarche qui implique de viser l'autosuffisance énergétique et de répondre au facteur 4 (la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre) à l'horizon 2050... « Cela démarre aujourd'hui ! »

Si j'étais Maire...

Jean-David Abel : « ... Ou président de l'intercommunalité, je n'agis pas différemment : associer, partager, concerter, constituent le fil conducteur de la démarche. Pour l'avenir, il faudrait lancer un diagnostic plus étendu des potentiels de renouvelables du territoire en lien avec les intercommunalités voisines dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, impliquer plus efficacement le Syndicat départemental d'énergies, continuer à tenir les deux bouts des politiques de maîtrise de l'énergie et de développement des renouvelables, favoriser des montages citoyens locaux pour des projets à plus petite échelle, contaminer positivement les territoires voisins... »



Jean-David Abel

ADJOINT AU MAIRE DE ROMANS-SUR-ISÈRE,
VICE-PRÉSIDENT DE L'AGGLO DU PAYS DE ROMANS (26)
abel.vincent@wanadoo.fr

Antoine Ducloux, chargé de mission Plan climat : Antoine.Ducloux@pays-romans.org

Aller plus loin

Le plan climat du Pays de Romans
http://www.climat.pays-romans.org/?page_id=21

Le programme d'action du plan climat
<http://lc.cx/cNg>

Publié par la FEVE en février 2014 ★ Responsable de la publication : Jean-François CARON, président de la FEVE ★ Responsable de la rédaction : Arnault COSTILHES, directeur ★ Coordination : Catherine CANDELIER, Catherine HERVIEU et Ronan DANTEC, membres du bureau de la FEVE & Magali DEVAL, chargée de mission.



la formation des élu-es est assurée par le Cédis
www.cedis-formation.org

[PUBLI-INFO]